COMMUNIQUE ASSOCIATION LUTTE POUR UN FOOTBALL POPULAIRE

Depuis plusieurs années, les Préfectures de différents départements français publient régulièrement des arrêtés interdisant aux supporters d'assister aux matchs à l'extérieur de leur équipe. A la veille de la rencontre entre le Montpellier Hérault SC et l'AS.Saint-Etienne, Monsieur le Préfet de l'Hérault a décidé « d'interdire toute personne se prévalant de la qualité de supporters de l'AS.Saint-Etienne ou se comportant comme tel » d'accès à l'Altrad Stadium.

L'association Lutte pour un Football Populaire ne peut que dénoncer ces mesures drastiques qui sont devenues aussi courantes qu'infondées. En l'occurrence, cet arrêté renvoie à plusieurs rencontres passées ayant opposé le MSHC et l'ASSE qu'il qualifie lui-même de « rencontres sans incidents ».

Pire encore, cet arrêté n'a été publié dans l'obscurité du Recueil des Actes Administratifs que mardi 20h, soit 16 heures avant son entrée en vigueur et 23 heures avant le coup d'envoi du match. Nous exprimons notre plus vive inquiétude quant au manque d'attention que les pouvoirs publics accordent à ces citoyens qui ont acheté des billets, réservé des moyens de transport et posé des jours de congés pour encourager les leurs en semaine. Nul doute que les décisionnaires, aveuglés par leur vision exclusivement répressive, n'ont daigné y songer.

Surtout, un citoyen qui méconnaît un tel arrêté s'expose à une peine de six mois d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende. En publiant cet arrêté la veille au soir sans n'informer ni les clubs, ni la presse, les pouvoirs publics condamnent certains de ses citoyens non avertis à s'exposer, en toute bonne foi, à des condamnations pénales extrêmement lourdes.

Par conséquent, nous avons décidé, après concertation avec notre avocat, de saisir le juge du référé-liberté du Tribunal administratif de Montpellier. Nous avons pleinement conscience que le délai de contestation est très court et qu'il ne permettra pas aux supporters des verts et blancs de se rendre à temps à la rencontre si nous venions à obtenir gain de cause. Cependant, ces mesures liberticides doivent être contestées : si les supporters ne le font pas, personne ne le fera. Il est temps de dire « stop » et de faire valoir nos droits.

SAINT-ETIENNE LUTTE POUR UN FOOTBALL POPULAIRE